



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00174 U6201

Adresse du projet : 2 Rue Saint Elie 62300 Lens

Déposé en mairie le : 28/08/2025

Reçu au service le : 04/09/2025

Nature des travaux: 01002 Ravalement

Demandeur :

ACCUEIL 9 DE COEUR ACCUEIL 9 DE
COEUR

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce dossier est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord-Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- Le nettoyage doit être effectué avec des techniques appropriées aux caractéristiques du matériau (aspect, dureté, état de conservation) pour éviter toute dégradation ou épaufure. Le lavage à la brosse douce, le gommage doux ou l'hydrogommage (après avoir réalisé les réparations ponctuelles de la maçonnerie si nécessaire) sont à privilégier. Le sablage à sec est proscrit, ainsi que le nettoyage à l'eau sous pression.
- Un soin tout particulier devra être porté sur le dégarnissage des joints entre briques, afin de ne pas augmenter leur épaisseur (éviter les disques ou autre outil agressif).
- Les joints de couleur blanche ne sont pas appropriés car ils brouillent la lecture des décors en brique claire et des encadrements de la façade. Les joints entre briques doivent être réalisés légèrement en creux tirés au fer, à la chaux aérienne ou hydraulique naturelle, de même épaisseur et même coloris que les anciens (teinte proche de celle de la brique).

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Andreea TUDOR
Le 22/09/2025 à 11:09

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.